

produits ont été exportés. Il existe aussi un processus de remboursement simplifié à l'intention des non-résidents et des sociétés étrangères non inscrites.

***Dépenses reliées à
l'organisation de congrès***

Les non-résidents qui organisent des congrès et des conférences au Canada pourront demander un remboursement de la TPS qu'ils ont payée sur les frais reliés à l'hébergement et aux espaces d'exposition.